



2024/

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIS ORANGIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DÉLIBÉRATION N°2024/COM34

**Objet : Budget supplémentaire 2024 du Service de Soins Infirmiers à
Domicile (SSIAD) de Ris-Orangis – Exercice 2024**

Séance du Lundi 9 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 9 décembre à quatorze heures.
Le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué à l'hôtel de Ville, sous
la présidence de Monsieur Siegfried VAN WAERBEKE, Vice-Président du CCAS.

Date de la convocation : lundi 2 décembre 2024

Nombre de
membres

En exercice : 13

Présents à la
séance : 7

Votants : 7

Étaient présent.e.s Mesdames et Messieurs :

Josiane BERREBI, Denise POEZEVARA, Siegfried VAN
WAERBEKE, Marcus M'BOUDOU, Sandakichenin
DJANARTHANY, Serge MERDIECA, Danielle
DESRONDAUX.

Absent.e.s / excusé.e.s :

Stéphane RAFFALLI, Gisèle FRANCIS, Ange MARTINEZ,
Bernard CASSAIGNE, Daniel DOUCHET

Absent.e.s représenté.e.s :

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice
et peuvent délibérer valablement, en exécution de
l'article L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26 du
Code de l'Action Sociale et des Familles.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaule
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

CCAS de
Ris-Orangis
Conseil
d'Administration
du 9 décembre 2024
DÉLIBÉRATION
N°2024/COM34

Objet : Vote du Budget supplémentaire du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de Ris-Orangis – Exercice 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SUR proposition de **Monsieur Stéphane RAFFALLI** Maire, Président
du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-4 à L.123-9 et R 123-1 à R 123-26,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22,

VU le Budget Primitif 2024 du Service de Soins Infirmiers A Domicile,

VU la décision tarifaire 11005 du 25 juin 2024 et la notification budgétaire du 05 juillet 2024 de l'ARS,

CONSIDERANT la nécessité de **réajuster les crédits et les dépenses de fonctionnement** inscrits au budget prévisionnel de l'exercice 2024,

APRES DELIBERATION

APPROUVE les modifications suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
LIGNE	NATURE	MONTANT €
60624	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	700
6066	FOURNITURES MEDICALES	-700
61118	PRESTATIONS LIBERALES	1 150
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	300
6287	REMBOURSEMENT DE FRAIS	6 800
TOTAL GROUPE I		8 250
62113	PERSONNEL PARAMEDICAL	-5 724
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	-500
6333	PARTICIPATION CNFPT	-200
64111	REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES	-10 877,49
64112	NBI-SUP FAM-IND RES	-400
64114	NBI	-200
64115	SUPPLEMENT FAMILIAL	-1 500
641186	INDEMNITES FORFAITAIRES titulaires (Dimanches et J.F.)	1 000
64131	REMUNERATION PRINCIPALE NON TITULAIRES	-4 000
641386	INDEMNITES FORFAITAIRES non titulaires (Dimanches et J.F.)	-100
641388	AUTRES	-500
64511	COTISATIONS URSSAF	-3 000
64513	COTISATIONS RETRAITE	-300
6471	PRESTATIONS FNAL	-100
64784	ŒUVRES SOCIALES	-200
64788	AUTRES	-100
6488	AUTRES CHARGES DIVERSES DE PERSONNEL	-100
TOTAL GROUPE II		-26 801,49
6132	LOCATION MOBILIERE	2 182
614	CHARGES LOCATIVES	2 000

6184	FORMATION et ADHESIONS	1 355
6718	AUTRES CHARGES EXEPTIONNELLE CPAM	211
TOTAL GROUPE III		5 748
TOTAL GENERAL		
DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		-12 803,49

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
LIGNE	NATURE	MONTANT
		€
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 REPORTE	8 350,72
7311121	FORFAIT GLOBAL PERSONNES AGEES	-21 904,57
7312121	FORFAIT GLOBAL PERSONNES HANDICAPEES	750,36
TOTAL GENERAL		
DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		-12 803,49

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane RAFFALLI
Président du CCAS
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



Le Président certifie sous
sa responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Publié le :

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.

